

Image not found or type unknown



salarié et membre du bureau

Par **Catie**, le **28/03/2022** à **16:59**

Une association de sports et loisirs peut-elle accueillir au sein de son bureau une salariée rémunérée pour des cours de yoga dans cette même association?

[quote]

les condtions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **28/03/2022** à **21:56**

BONJOUR (merci de relire les CGU)...

Un salarié d'une association peut en devenir administrateur ou membre du bureau, sous réserve d'organiser des conditions de contrôle, pour que l'éthique, le caractère désintéressé de la gestion, soit respectés.